

*Nombre de Conseillers : 33*

*En exercice : 33*

*Présents ou représentés : 33*

*Nombre de votants : 33*

**Numéro**  
**2016/NOV/114**

**Point de l'ordre du jour**  
**8**

**OBJET**  
**ADMISSIONS EN NON-VALEURS SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET SUR LE BUDGET ANNEXE PORT SUD**  
**ABANDON DE CRÉANCE ET REPRISE DE PROVISION SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

**RAPPORTEUR**  
**Mme GEORGELIN**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 22/11/2016  
L'affichage en mairie le : 22/11/2016  
La notification le : 22/11/2016*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 17 Novembre 2016**

Le Jeudi 17 Novembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 10 Novembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Véronique BLANSTIER** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### **Membres présents :**

*M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, Mme M-A. SCANO, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.*

### **Membres excusés et représentés par pouvoir :**

*M. P. ARCE a donné procuration à Mme V. BLANSTIER  
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme V. LETARD  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à Mme M- A. SCANO  
M. E. JAECK a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme A. POL a donné procuration à M. Fr. MERELLE  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration Mme L. TACHOIRES*

### **Exposé des motifs**

L'état des restes à recouvrer, établi par la Trésorerie de Castanet-Tolosan, présente des recettes antérieures à 2016 irrécouvrables du fait essentiellement de situations de surendettement. Il convient de les admettre en non-valeur, pour un montant total de **24 570,01 €** sur le budget principal de la commune, et pour un montant total de **62,10 €** sur le budget annexe Port Sud.

Une dotation aux provisions pour risques et charges a été constituée en 2015 au compte 6817 (mandat n°4229) sur le budget principal. Il convient de reprendre cette provision partiellement pour un montant total de **9 631,04 €** correspondant à l'annulation partielle du titre n°582 du 20/12/2014 (abandon de créance)

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR- BUDGET PRINCIPAL**

ANNÉE	TOTAL-PAR EXERCICE
2006	162,41-€
2007	167,40-€
2009	11 086,23-€
2010	1 488,36-€
2011	5 607,92-€
2012	1 566,56-€
2013	1 219,42-€
2014	2 237,33-€
2015	1 034,38-€
<b>TOTAL</b>	<b>24 570,01-€</b>

**ABANDON DE CRÉANCE - BUDGET PRINCIPAL**

ANNÉE	TOTAL-PAR EXERCICE
2014	9 631,04-€

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE PORT SUD**

ANNÉE	TOTAL-PAR EXERCICE
2012	0,01-€
2013	21,59-€
2014	40,50-€
<b>TOTAL</b>	<b>62,10-€</b>

**Décision**

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame GEORGELIN et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** les admissions en non valeurs pour 24 570,01 euros sur le budget principal et 62,10 euros sur le budget annexe Port Sud  
Ces opérations se traduisent par l'émission de mandats au compte 6541 (dépense de fonctionnement)
  
- **ACCEPTE** l'abandon de créance et reprise de provision partielle pour 9 631,04 euros sur le budget principal  
Cette opération se traduit comptablement par l'émission d'un titre de recettes au compte 7817 et d'un mandat au compte 673 du même montant, soit 9 631,04 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Date la signature : 18/11/2016  
Nom du signataire : Christophe LUBAC

Le Maire  
Christophe LUBAC